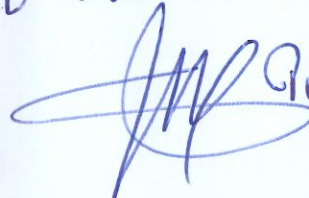


9 décembre 2024

Permanence de 9h à 12h

Cinq visites et interrogations sans rapport direct avec l'objet de la modification n°1 du PLU.

 Pierre Aubel

Mardi 10 décembre 2024

Message reçu en ligne :

De : Denis Rouvre
Envoyé : lundi 9 décembre 2024 22:18
Objet : PLU Savonnières et circulation vers Tours

Bonjour,

Le PLU va permettre de construire encore plus de maisons à Savonnières.

La seule mention aux transports qui soit faite dans le document est relative à des allées et uniquement locales.

Comment travaillez-vous l'accès à Tours aux horaires de bureaux / travail qui sont déjà encombrés ? Il n'y a quasiment plus de services publics sur Savonnières, et les TEC sont anecdotiques, et mettent beaucoup de temps. Le véhicule individuel est donc obligatoire pour aller travailler.

Allez-vous travailler avec les mairies de Tours et Joué les Tours pour faire retirer tous les petits plots qui arrêtent complètement la circulation au détriment de milliers d'heures de travail perdues à attendre pour rouler ?

Merci pour votre réponse

Mercredi 11 décembre 2024

Madame DEVILLIERS Clarisse, propriétaire au

Concernant l'OAP "de site des Fontaines", l'accès par la rue des Sources supprimera des places de stationnements sur la raquette de retournement et traversera le chemin de randonnée. Un accès unique par la rue des Acacias / Rue des Tilleuls serait plus judicieux.

Jeudi 12 décembre 2024

Madame Marina BARAT, propriétaire au

Concernant l'OAP "le site des Fontaines", en plus des problèmes d'accès, la circulation et la densité de population vont augmenter les troubles déjà présents dans ce quartier. Cette route est dangereuse, la vitesse n'est jamais respectée, tout comme la priorité à droite. Je ne veux pas être la spectatrice d'accidents potentiellement mortels.

Vendredi 13/12/2024

M^{lle} Nathalie Delamarre, propriétaire au

Concernant l'OAP "le site des Fontaines", je fais les mêmes remarques que Mme Devilliers, en ajoutant que l'impasse se transformera en route à sens unique avec la dangerosité que cela implique. Qu'en sera-t-il des aménagements de voirie ? Les trottoirs seront-ils refaits ? Des ralentisseurs seront-ils installés ? Un accès par une autre route serait peut-être plus judicieux.

Lundi 16 décembre 2024. NEANT

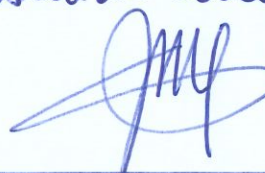
Mardi 17 décembre 2024 NEANT

Mercredi 18 décembre 2024 - NEANT

Jeudi 19 décembre 2024.

permanence de 15h à 17h

Deux personnes se sont présentées pour connaître l'impact de cette modification sur la constructibilité de leur parcelle.

 Pierre Aubert

Ven 20 décembre 2024